

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019

**Présents** : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Thierry BEUSELINCK, Géraldine ESCANDE, Alain ALBERT, Nelly MARTI, Louis SBARRA, Françoise CRASSOUS, Tony LLORENS, Viviane MONTIER, Bernard GUERRERE , Pierre CARLES, René COUSIN, Pascal LOUBET, Alain DECAMPS, Yann RAMIREZ, Agnès TOMASO.

**Procurations** : M. Fabien MACIP à M. Yann RAMIREZ, Mme Béatrice GIMENO à M. Louis SBARRA, Mme Marie-Jeanne MULLER à Mme Françoise CRASSOUS, M. Alain MANES à M. Alain DECAMPS.

**Absents** : Mmes Julie MANGE, Virginie GARCIA, M. Christophe RAYNAUD.

**Secrétaire de séance** : Mme Géraldine ESCANDE.

### **Le quorum est atteint avec 16 présents + 4 procurations.**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 12 Avril 2019 qui est adopté à l'unanimité des présents + 4 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose de rajouter la question suivante :

16) Avenant n°2 Promesse synallagmatique de bail emphytéotique Projet de Centrale Photovoltaïque ENGIE PV

Le conseil approuve à l'unanimité des présents + 4 procurations, la proposition ci-dessus.

## ORDRE DU JOUR

### DECISIONS DU MAIRE :

**N° AD-2019-03-28-10 du 28 mars 2019** : retenant le Cabinet ACEB qui présente la proposition la mieux disante pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de toitures des bâtiments communaux pour un montant de 18 000 € HT.

**N° AD-2019-05-10-11 du 10 Mai 2019** : Acceptant la proposition du Crédit Agricole du Languedoc pour la ligne de trésorerie sur une durée de 1 an de 200 000 € nécessaire à la réalisation des investissements 2019 du Budget Général à taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 mois (moyenne du mois facturé) + marge de 1.60 %.

**N°AD-2019-06-12-12 du 12 Juin 2019** : De retenir la proposition Millésime WEB Intégral de JVS-Mairistem pour un montant forfaitaire de 2 975.00 € HT de droit d'accès et 5 570.00 € HT de forfait annuel d'utilisation renouvelable 3 fois (1 114.00 € HT de fonctionnement et 4 456.00 € HT d'investissement).

### DELIBERATIONS

#### I – Tirage au sort des jurés d'assises 2020 :

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y aurait lieu de procéder au tirage au sort de 6 personnes pour constituer la liste préparatoire du jury d'assises 2019. Les personnes désignées à partir de la liste électorale doivent au minimum atteindre l'âge de 23 ans en 2019 (soit nées avant 1996).

Ce tirage au sort est effectué à partir de la liste électorale de la commune en vigueur.

Sont tirées au sort, les personnes suivantes :

- 1) Page 133 – ligne 8 : M. GAU Gilles
- 2) Page 147 – ligne 7 : Mme GONZALEZ épouse BERTIN Jeanne
- 3) Page 37 – ligne 3 : Mme BONATO Sophie
- 4) Page 95 – ligne 4 : M. DELPECH Nicolas
- 5) Page 163 - ligne 1 : M. JAMAULT Gilles
- 6) Page 180 – ligne 7 : Mme LEONETTI Josiane

## **II – BETU – Convention Mise à jour des données cadastrales : D-2019-06-25-02**

Le contrat de maintenance et de mise à jour des données cartographiques numériques existantes sur le Système d'Information Géographique notamment le fond de plan cadastral ainsi que la base de données associée arrive à échéance et Monsieur le Maire précise qu'il y aurait lieu de le renouveler.

La Société BETU fait une proposition d'un montant de 968.00 € HT/an comprenant les mises à jour in situ des fichiers de la matrice cadastrale remis par les services fiscaux en les connectant avec le plan actualisé et assure une maintenance et formation du personnel.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve la convention de la Société BETU Urbanisme de Béziers pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sans excéder une période de 3 ans et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **III – MEDIAFFICHE – Convention de régie publicitaire et mise à disposition de mobilier urbain : D-2019-06-25-03**

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition de convention de régie publicitaire et de mise à disposition gratuite de mobilier urbain par la Société Médiaffiche qui exploitera les emplacements publicitaires pour financer le prêt de 4 panneaux d'information double face de 2 m<sup>2</sup> chacun, placés aux entrées de ville et un panneau d'information Place de la Bascule.

La période de validité de cette convention est de 3 ans.

Les frais de pose et d'entretien des panneaux sont à la charge de Médiaffiche.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve les termes de la convention ci-dessus présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec la Société Médiaffiche.

## **IV – CC La Domitienne – Conventions constitutives de groupements de commandes :**

Considérant que la communauté de communes La Domitienne, les communes membres et l'Office de tourisme La Domitienne ont la volonté de renforcer leur coopération afin de favoriser les synergies et de concourir aux effets vertueux de la mutualisation et décident de créer un groupement de commande pour l'acquisition de certains matériels ou prestations prévus dans le BP 2019 de la commune, dans le cadre du code de la commande publique,

Il est proposé de participer aux groupements de commandes suivants :

**a) Acquisition de matériels et systèmes informatiques : D-2019-06-25-04a**

**b) Prestations de services de télécommunications : D-2019-06-25-04b**

**c) Acquisition de matériels de signalisation verticale et horizontale : D-2019-06-25-04c**

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, donne son accord pour que la commune participe à chacun des groupements de commandes ci-dessus présentés et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative, technique ou financière liée à ces affaires.

## **V – Plan Communal de Sauvegarde : D-2019-06-25-05**

Considérant que les habitants de la commune peuvent être victimes d'accidents ou de désagréments, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique, accidentelle ou terroriste et qu'il convient, en vertu des devoirs de protection de la population, de pouvoir y faire face ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

Monsieur le Maire informe le conseil que le Plan Communal de Sauvegarde de la commune a été mis à jour et fait sa présentation à l'assemblée ;

Il indique que ce document fera l'objet d'une publication locale et qu'il est consultable en Mairie ;

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, prend acte de la mise à jour du PCS et des mesures d'information et de publicité qui ont été faites.

## **VI – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020 : D-2019-06-25-06**

Le recensement de la population de la commune aura lieu en 2020 (du 16 janvier au 15 février 2020).

Il est nécessaire de désigner dès à présent un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples.

Le superviseur (interlocuteur INSEE) de la commune sera nommé en Octobre 2019.

(Octobre-Novembre : 1 jour de formation ; De Novembre au début de la collecte : 8 jours ; Du 16 janvier au 15 février 2019 : 11 jours).

Monsieur le Maire propose de désigner Mme MULLER Marie-Jeanne comme coordonnateur de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

## **VII – Tableau de l'effectif communal : D-2019-06-25-07**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de rajouter un personnel sous contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) aidé par l'Etat dans le tableau de l'effectif du personnel communal, à temps incomplet 20h, pour renforcer le service de police municipale. Ce contrat sera assorti d'une possibilité d'attribution d'heures complémentaires en cas de besoin des services).

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve la proposition ci-dessus présentée.

## **VIII – Action contre les chenilles processionnaires : D-2019-06-25-08**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Bernard GUERRERE, Conseiller Municipal délégué à l'Environnement propose de renouveler l'action pour lutter contre les chenilles processionnaires.

La commune achète les pièges adaptés aux arbres à traiter pour les céder aux propriétaires intéressés contre participation, aux tarifs suivants :

Ecopiège (ceinture de tronc d'arbre) :

- 23 € pour les arbres dont les troncs ont une circonférence < à 150 cm
- 39 € pour les arbres dont les troncs ont une circonférence ≥ à 150 cm

Piège à phéromones : 25 €

Nichoir à mésanges : 19 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve le principe d'action mutualisée contre les chenilles processionnaires ci-dessus présenté et les tarifs proposés et dit que les participations seront recouvrées par titres de recettes sur le budget général de la commune.

## **IX – Indemnité de conseil 2018 Receveurs Sérignan :D-2019-06-25-09**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y aurait lieu d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100 % par an, aux receveurs de la Perception de Sérignan pour l'année 2018.

- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à :

- M. RIGAL Christian, pour une gestion de 60 jours, soit un montant brut de 123.35 €.
- Mme SORIA Carole, pour une gestion de 270 jours, soit un montant brut de 555.06 €.
- M. HINGRAY Joël, pour une gestion de 30 jours, soit un montant brut de 61.67 €.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve le versement des indemnités de conseils aux receveurs de la Trésorerie de Sérignan présentées ci-dessus.

## **X – Estimation Parcelle D 3192 Lot St Pierre : D-2019-06-25-10**

La commune vient d'acquérir la parcelle cadastrée section D n°3192 qui appartenait à la Société FDI Habitat.

Cette parcelle a été estimée, par les services de France Domaines, en octobre 2017 à un montant de 40 000 €.

Afin d'envisager la vente de cette parcelle, il est nécessaire de mettre à jour cette estimation dont la durée de validité a expiré en octobre 2018 et Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de demander cette mise à jour auprès des services de France Domaine.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, autorise Monsieur le Maire à demander l'estimation de la parcelle cadastrée section D n° 3192 aux services de France Domaine.

## **XI – DM n°1 – BP 2019 : D-2019-06-25-11**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de modifier les comptes 040 de la section d'investissement pour régulariser des opérations d'amortissements de subventions d'équipements.

Il propose les modifications et transferts suivants :

### Section d'Investissement :

#### Dépenses :

C/040-2804 – Subv. d'équipement versées	-	750.00 €
C/020 - Dépenses imprévues	+	1 500.00 €

#### Recettes :

C/040-2804 – Subv. d'équipement versées	+	750.00 €
---	---	----------

Portant la section d'investissement à un montant de 2 884 088.00 € équilibrée en dépenses et recettes.

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 4 procurations.

## **XII – Réalisation de l'emprunt BP 2019 Commune : D-2019-06-25-12**

Monsieur le Maire rappelle au CM qu'un emprunt d'un montant de 635 000 € est prévu au BP 2019 pour l'équilibre du budget.

La réalisation de l'emprunt prévisionnel est nécessaire pour l'équilibre comptable du CA.

Il propose de réaliser l'emprunt de 635 000 € avec éventuellement des tirages partiels différés en fonction des besoins.

Il présente la proposition mieux disante du Crédit Agricole du Languedoc pour un emprunt de 635 000 € (six cent trente cinq mille euros) au taux trimestriel de 1.75 % sur 25 ans, à échéances constantes de 7 853.69 € (amortissement progressif du capital) ; Frais de dossier de 0.15 % du montant emprunté.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, accepte la proposition du Crédit Agricole du Languedoc présentée ci-dessus pour la réalisation de l'emprunt de 635 000 € sur 25 ans au taux fixe de 1.75 %, s'engage, pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances et à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions ou cotisations nécessaires pour assurer le paiement des échéances. Il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **XIII – REGION – Contrat Bourg Centre : D-2019-06-25-13**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2016CP/2016-DEC/11.20 et n°2017/CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée,

Vu les délibérations n°2017/AP-JUIN/09 et CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie/Pyrénées Méditerranée du 30 juin 2017 et du 3 novembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018/2021,

Monsieur le Maire rappelle les objectifs du contrat Bourg-Centre :

La structuration territoriale de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

Et, en ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/Pôles de services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine.

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit.

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie/Pyrénées Méditerranée ».

Cette nouvelle politique :

- Vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet Global de valorisation et de développement,
- S'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (thématique 8.1 « équilibre territorial ») et Midi Pyrénées (Article 28.2 « Soutenir les fonctions de centralité »),

Est ciblée :

- En direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
- Vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces, ...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,
- Enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs lieux de canton).

Le Contrat Bourg Centre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, la commune de Lespignan et la Communauté de Communes La Domitienne.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Lespignan vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- *La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;*
- *Le développement de l'économie et de l'emploi ;*
- *La qualification du cadre de vie, des espaces publics et de l'habitat ;*
- *La valorisation des spécificités locales - patrimoine naturel/architectural/culturel, ...*

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Le contrat cadre se décompose selon les axes suivants :

- ❖ **Axe stratégique 1: Améliorer le cadre de vie des habitants pour renforcer l'attractivité de la commune**
  - Développer une offre de logement adaptée aux besoins de la population
  - Requalification des espaces publics du Centre Ancien
  - Offrir et adapter des services et équipements aux besoins de la population
- ❖ **Axe stratégique 2: Valoriser le patrimoine culturel et naturel dans le cadre d'une offre touristique**
- ❖ **Axe stratégique 3: Engager la transition écologique et énergétique**
  - Soutenir les projets de production d'énergies renouvelables.

- Favoriser les initiatives d'économie d'énergie et écologiques .
- Création d'actions et d'équipements en lien avec la nature et l'environnement

Considérant que la conclusion du contrat Bourg Centre Occitanie est de nature à faciliter la mobilisation des aides publiques pour la mise en œuvre des projets déclinés dans ledit contrat et qui seront déposés au fil de l'eau.

Considérant qu'en ce sens ce contrat cadre définit des actions prioritaires sur la période 2018-2021 et sert de support en matière de projet structurant pour le territoire.

Considérant que la signature de ce contrat n'engage aucunement la commune à la réalisation effective des projets qui y sont énumérés et que les projets réellement réalisés dépendront uniquement de la programmation budgétaire.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, décide d'approuver la teneur du contrat Bourg Centre tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou pièce administrative, technique ou financière relatif à cette affaire.

#### **XIV – CRAC 2018 ZAC Camp Redoun : D-2019-06-25-14**

Monsieur le Maire présente le Compte Rendu d'Activité au Concédant (CRAC) de l'exercice 2018 établi le 31/12/2018 par la SAEM Hérault Aménagement concernant l'Aménagement de la ZAC Camp Redoun.

Ce compte rendu précise l'avancement physique, financier, administratif et juridique de l'opération pour donner les moyens à la collectivité de suivre son déroulement en toute transparence.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve le contenu du CRAC 2018 de l'opération d'aménagement de la ZAC Camp Redoun ainsi que la liste des cessions de l'année 2018.

#### **XV – Détermination de la composition du conseil communautaire dans la perspective des prochaines élections municipales : D-2019-06-25-15**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de déterminer la composition du conseil communautaire dans la perspective des prochaines élections municipales, avant le 31 août 2019.

Le nombre local de conseillers communautaires à répartir est de 30 et peut être porté au maximum de 37,

Les chiffres de la population municipale entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 et authentifiés par le décret n° 2018-1328 du 28 décembre 2018 sont tels que :

- Cazouls les Béziers	4 944 habitants
- Maraussan	4 244 habitants
- Nissan lez Ensérune	3 967 habitants
- Montady	3 929 habitants
- Lespignan	3 155 habitants
- Vendres	2 693 habitants
- Colombiers	2 383 habitants
- Maureilhan	2 085 habitants

Soit un total de 27 400 habitants sur le territoire de la Communauté de Communes « La Domitienne ».

Il est proposé que le nombre de sièges à répartir de l'organe délibérant de la Communauté de Communes La Domitienne soit de 37 (trente-sept) et soient répartis selon la formule de droit commun à la proportionnelle suivant la règle du plus fort reste tels que :

- Cazouls les Béziers	7 sièges
- Maraussan	6 sièges
- Nissan lez Ensérune	6 sièges
- Montady	5 sièges
- Lespignan	4 sièges
- Vendres	3 sièges
- Colombiers	3 sièges
- Maureilhan	3 sièges

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, approuve la proposition de répartition ci-dessus présentée.

## **XVI – Avenant n°2 Promesse synallagmatique de bail emphytéotique Projet de Centrale Photovoltaïque ENGIE PV : D-2019-06-25-16**

**ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N° D-2019-03-12-01 DE MEME OBJET DU 12 MARS 2019**

Monsieur le Maire rappelle la promesse synallagmatique de bail emphytéotique signée avec la Sté « La Compagnie du Vent » en avril 2015 pour un projet de centrale photovoltaïque au lieu-dit « Clotinières » et son avenant n°1 de Mars 2017 réduisant l'emprise du projet.

La Sté « La Compagnie du Vent » a été rachetée par la Sté ENGIE PV LESPIGNAN et afin de poursuivre le développement du projet de centrale photovoltaïque au sol, et plus précisément la délimitation de la zone d'implantation de ladite centrale, il convient de fixer de nouveaux délais de réalisation des conditions suspensives qui sont portés au 31 mars 2022 ainsi qu'une augmentation de loyer fixé à 3200 €/ha

Le conseil approuve, à l'unanimité des présents + 4 procurations, les termes de l'avenant n°2 à la promesse synallagmatique de bail emphytéotique présentée par la Sté ENGIE PV LESPIGNAN, pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Clotinières » et autorise Monsieur le Maire à la signer avec le bénéficiaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Monsieur le Maire** informe :

- ❖ Inauguration des locaux associatifs du stade Zizou Vidal le Samedi 29 Juin 2019 à 18h00.
- ❖ La cérémonie en l'honneur des Juniors de l'EVL pour leur Trophée de 1iers Champions d'Occitanie aura lieu le Vendredi 12 Juillet 2019 à 19h00 dans les nouveaux locaux associatifs du Stade Zizou Vidal. A cette occasion, des match de rugby seront organisés par les Arlequins, les Feux Follets et l'Encantada.
- ❖ Visite des élus du Conseil Régional (Mme ROQUE Dolorès, MM. Jean-Noël BADENAS, Nicolas COSSANGE) et M. Cédric CORDIER, Directeur de la Maison de la Région de Béziers, le Mercredi 19 Juin 2019 à 11h00.
- ❖ 2 employés sous contrat PEC (ATSEM), Mles Margaux ORZEL et Amélie MARTINEZ ont demandé l'arrêt de leur contrat au 30 et 17 juin 2019. Toutes deux ont décidé de travailler à temps plein en saison et suivi pour la première d'une année de « Jeune fille au pair » à l'étranger et pour la deuxième d'un contrat CDI dans la vente. Sofian LAPORTE assurera le poste d'ATSEM à temps plein jusqu'à la fin de l'année scolaire (3 semaines). L'embauche d'un nouveau contrat PEC (ATSEM) devra être envisagée pour la rentrée scolaire de septembre 2019. Un autre agent (agent de nettoyage) sous contrat PEC (20h) va être également embauché en remplacement d'Anaïs MEDJEBER qui a stoppé son contrat PEC en Mars.
- ❖ Vendredi 5 Juillet 2019 9h Cour de l'Ecole Maternelle : Buffet dînatoire animé Elus/Employés.

➤ **Monsieur Louis SBARRA** informe :

- ❖ Vendredi 28 Juin 2019 : Réunion des élus Voyage en Belgique.
- ❖ Dimanche 7 juillet 2019 à 11h Cour des Buissonnets : Assemblée Générale du Ping Pong.

➤ **Madame Géraldine ESCANDE** informe :

- ❖ Dimanche 7 Juillet 2019 : Journée des Arts des Villages. Des flyers sont à disposition à l'accueil de la mairie.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures .***